

SNUipp 03
2, Rue des Conches
03100 MONTLUCON
Tél : 04 70 03 85 90

A Montluçon, le 20 Mai 2008,

A Monsieur le Sénateur de l'Allier,

Objet : Motion contre la précarité dans l'Education Nationale, pour des emplois stables et pérennes.

Monsieur le Sénateur,

Depuis six ans, les assistants d'éducation occupent les missions d'A.V.S. auprès des élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements.

Depuis trois ans maintenant, les Emplois de Vie Scolaire sont présents dans les écoles pour ces mêmes missions ou d'autres.

Aux revendications des enseignants des écoles et des parents pour une aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap, au fonctionnement des écoles, les réponses ont toujours été un recrutement de personnels de plus en plus précaires. L'accumulation de missions et de tâches nouvelles, les dégradations des conditions de travail des enseignants qui en découlent, nécessitent des professionnels aux compétences multiples.

Nous refusons l'installation de la précarité dans les écoles. A nouveau, en cette fin d'année scolaire, plusieurs milliers d'EVS risquent de se retrouver au chômage à l'issue de leur contrat. Les premiers AVS-Assistants d'Education arrivent au terme des six ans de leur contrat. Dans l'urgence, le réemploi de ces personnels doit être assuré en attendant que les postes statutaires correspondant aux tâches effectuées (aide à l'encadrement, surveillance, accompagnement, maintenance informatique, tâches administratives, fonctionnement des BCD) soient créés.

Nous demandons que soient assurés aux personnes recrutées sur ces contrats une formation et une prise en compte réelle de la qualification acquise avec garantie de débouchés.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre dévouement au Service public et laïque de l'Education nationale.

Pour le SNUipp 03,

Melle FONTVERNE